



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 28 mai 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	17
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
20 mai 2020	
DATE D’AFFICHAGE	
11 JUIN 2020	
Codification : 5.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 11 JUIN 2020 et publication du 11 JUIN 2020	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt, le **vingt-huit mai**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt mai deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire sortant.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Patrick DUCROS, Patricia PERRET, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, Marcel DUMAS, Didier DUPIN, André ALEX, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Isabelle ROUVIDAN, Lucie ROCH, Patrick PORNET et Sylvain GIRARDIN.

Absentes avec excuse : Fabienne STALARS donne pouvoir à Christine VALADE

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine

VALADE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Lucie ROCH

OBJET : 2020-012 : détermination du nombre d’Adjoints

Après avoir été élu, Monsieur le Maire prend la présidence de la séance et explique que le Conseil Municipal est appelé à déterminer le nombre d’Adjoints.

Ce nombre découle du nombre de Conseillers Municipaux et ne peut excéder 30 % de l’effectif légal du Conseil Municipal (article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Or, à Perreux, il y a 19 Conseillers Municipaux, donc le nombre maximum d’Adjoints est 5.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d’Adjoints à 4.

Conformément à l’article L 2122-2 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :



- De fixer le nombre d'Adjoints à 4.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 4 juin 2020

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE